bice
Bureau International Catholique de l'Enfance
Dignité et droits de l'enfant
Pour chaque enfant, un avenir

L'OBSERVATION GÉNÉRALE N°25 (2021)
du Comité des droits de l'enfant de l'ONU portant sur

Les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique

CONTEXTE

L'environnement numérique comprend Internet, les réseaux sociaux, les jeux mobiles...

L'utilisation de l'environnement numérique peut être socialement et intellectuellement enrichissante pour les enfants. Cependant, en raison de la fracture numérique, l'accès à Internet demeure inégal selon la zone géographique de résidence des enfants et la situation économique de leur famille.

Les nouvelles technologies sont omniprésentes dans la vie quotidienne: dans l'éducation et la formation, dans la communication interpersonnelle, les services administratifs, le commerce...

L'environnement numérique offre un espace de jeux prisés par les enfants.

Pendant la pandémie de COVID-19, les enfants ont passé plus de temps connectés.

Les parents ne comprennent pas toujours les enjeux de l'environnement numérique.

De nombreuses écoles ne sensibilisent pas les enfants à Internet et aux réseaux sociaux.

Les enfants sont exposés à des contenus et à des situations inappropriés.

18+

Les enfants exposent souvent leur vie privée et celle de leurs amis et de leur famille sur les réseaux sociaux.

Les enfants échangent sur les réseaux sociaux avec leurs pairs et risquent de subir harcèlement et grooming de la part de ces derniers.

Les enfants échangent avec des adultes qui agissent seuls ou qui font partie de réseaux criminels avec pour objectif de les impliquer dans des activités sexuelles.

L'OG 25

Initiative du Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU

Fruit des réflexions issues de la Journée de Débat Général du Comité sur les médias numériques et les droits des enfants en 2014.

Consultations des Etats, dont les pays dans lesquels est mis en œuvre le programme de Lutte contre la violence à l'égard des enfants du BICE.

Consultations d'autres acteurs tels que les universités, les organisations internationales, les ONG...

142 propositions présentées par les parties prenantes qui ont été consultées.

709 enfants de toutes les régions du monde ont été consultés. Ils ont souligné l'importance d'Internet et ont demandé un contrôle des messages douteux, la collecte des données et des actions des personnes malveillantes sur Internet.

L'OG25 est basée sur les 4 principes fondamentaux inscrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant : la non-discrimination ; l'intérêt supérieur de l'enfant ; le droit à la vie, à la survie et au développement ; le respect de l'opinion de l'enfant.

L'OG 25

Propositions du BICE au processus de développement de l'OG25

basées sur l'expérience des partenaires du terrain:

Ne pas priver les enfants des avantages du monde numérique en se concentrant seulement sur les menaces et les risques

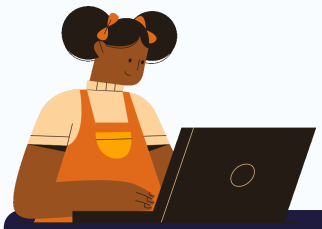

Sécuriser l'accès des enfants avec les possibilités de signalement en ligne et de traçage des cyber-délinquants

Réguler et contrôler les activités des entreprises du numérique

Recourir aux nouvelles technologies pour connecter les acteurs de la justice pour enfants entre eux et favoriser ainsi le travail en synergie

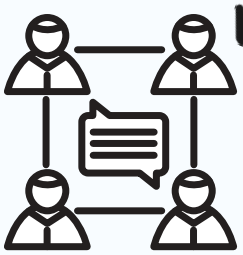

Destinataires de l'OG25

- [x] Etats
- [x] Entreprises
- [x] Société civile
- [x] Familles
- [x] Educateurs
- [x] Enfants

QUE CONTIENT L'OG25 ?

Constats positifs

Ces informations favorisent la participation des enfants, les rendant protagonistes, acteurs et défenseurs de leurs propres droits.

L'accès effectif aux technologies numériques peut aider les enfants à connaître et à jouir de leurs droits et à les faire valoir.

Les enfants peuvent accéder à des informations provenant du monde entier.

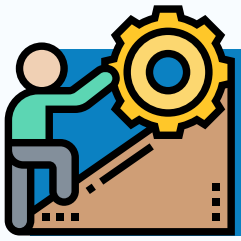

Défis à relever et mesures à prendre

1) Accès à l'information.

- Protéger les enfants des contenus violents, pornographiques ou abusifs.
- Encourager le développement de matériel pédagogique.
- Encourager des mécanismes de signalement accessibles aux enfants, aux parents et aux professionnels.

2) Droit à la protection de la vie privée.

- Sensibiliser les enfants aux risques d'atteinte à leur vie privée et de leur entourage.
- Envisager des mesures pour détecter et signaler les violences.

3) Violence à l'égard des enfants.

- Veiller à ce que les délinquants sexuels n'utilisent pas les technologies numériques pour abuser des enfants.
- Adopter des stratégies de prévention, de protection et de justice.
- Mettre en œuvre des mesures de sécurité contre l'exploitation et les abus sexuels, la traite des enfants et la violence fondée sur le genre.

4) Régulation des entreprises du numérique par l'Etat.

- Elaborer des lois, des réglementations et des politiques à l'endroit des entreprises et leurs activités dans le domaine du numérique.
- Obliger les entreprises à mettre en place des dispositifs de protection pour les enfants.

AGISSONS MAINTENANT

Comment utiliser l'OG25 ?

01 **Développer des projets**
sur des questions liées à Internet

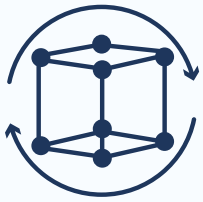

02 **Effectuer des recherches**
pour informer sur l'évolution des problèmes

03 **Participer à des activités de sensibilisation**
au niveau local, national et international

04 **Former**
les enfants, les parents, les enseignants et les pourvoyeurs de soins à la culture du numérique

05 **Sensibiliser le grand public aux dangers**
risques, menaces et avantages du domaine du numérique

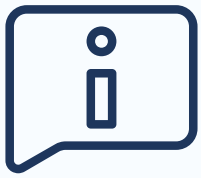

06 **Agir avec bienveillance et fermeté**
pour accompagner les enfants dans l'utilisation des réseaux sociaux

07 **Agir comme dispositif de contrôle et force de pression, de mobilisation et de proposition**
face aux autorités gouvernementales dans l'objectif de réguler et superviser les entreprises du numérique

08 **Recommander aux organismes compétents**
de superviser, organiser et mettre en place des dispositifs de protection dans le but de:

- Minimiser les risques et les menaces.
- Optimiser les avantages de l'accès à Internet pour les enfants.
- Responsabiliser l'industrie du numérique.
- Organiser des programmes de formation et d'information basés sur l'OG25 dans les médias de communication (télévision, radio, presse écrite et numérique, etc.) sur les risques, les dangers et les avantages de l'environnement numérique pour les enfants.
- Renforcer les compétences numériques des enfants, notamment par le biais de l'école.
- Alerter et éduquer les parents sur les dangers et les avantages de l'accès à Internet pour les enfants.

L'Observation Générale N°25 est disponible sur le site internet du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)

Bureau International Catholique de l'Enfance
www.bice.org

Avec le soutien de
FAI Fondation Assistance Internationale